

Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.

Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.



Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

RAPPORT

**Huitième Session du Mécanisme Sous-Régional de Coordination de l'appui du
Système des Nations Unies à l'Union Africaine et à son programme du NEPAD
en Afrique Centrale (MSRC/AC)**

= Yaoundé (Cameroun), 21-22 novembre 2017 =



INTRODUCTION

Le Bureau Sous-Régional pour l’Afrique Centrale de la Commission Economique pour l’Afrique (CEA/BSR-AC) a organisé, les 21 et 22 novembre 2017 à Yaoundé en République du Cameroun, la Huitième Session du Mécanisme Sous-Régional de Coordination de l’appui du Système des Nations Unies à l’Union Africaine et à son programme du NEPAD en Afrique Centrale (MSRC/AC).

1. OBJECTIFS DE LA REUNION

La réunion avait pour objectif principal l’identification des actions prioritaires de la sous-région à inscrire au Troisième Programme Commun Indicatif (PCI III) pour les prochaines cinq années, soit de 2018 à 2022.

Elle visait également quatre autres objectifs spécifiques, à savoir :

- Faire le bilan définitif des actions menées au deuxième Programme Commun Indicatif (PCI II 2013-2016) ;
- Identifier les actions non réalisées pendant le PCI II, mais susceptibles d’être incorporées au PCI III ;
- Sélectionner les actions à inscrire au PCI III parmi les actions proposées par l’étude réalisée par la CEA ;
- Formuler des recommandations pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du PCI III.

2. PARTICIPANTS

Cette réunion a connu la participation de près de vingt-cinq organismes, dont la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) représentée par Monsieur Emmanuel SABUNI KASEREKA, Administrateur au Développement des Pêcheries et à la Programmation.



3. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot introductif de Monsieur Antonio Pedro (Directeur du Bureau de la CEA/BSR-AC), le mot de bienvenue de Madame Giovane Biha (Secrétaire Exécutive Adjointe de la CEA), l'allocution de Madame Ndoumbe Ntsama (Représentante de la CEMAC au Cameroun) et le discours d'ouverture de Son Excellence Louis Paul Motaze (Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun).

D'une manière générale, les intervenants ont montré les pistes devant être explorées pour définir les projets phares à inscrire au PCI III, notamment :

- Le programme de réforme du Secrétaire Général des Nations Unies qui voudrait faire du Système des Nations Unies une organisation qui intervient de manière intégrée dans ses activités relatives aux domaines de la paix et de la sécurité, de l'humanitaire et de l'économie ;
- Les domaines prioritaires définis par la CEEAC ;
- Les décisions des deux derniers Sommets extraordinaires des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEMAC tenus respectivement à Yaoundé et à N'Djamena ;
- Le « Consensus de Douala » adopté lors de la 33^{ème} Session du Comité Intergouvernemental d'Experts de l'Afrique Centrale ;
- Les orientations du Comité de Pilotage de la Rationalisation des CERs en Afrique Centrale ;
- Les objectifs des Agendas 2030 de l'ONU et 2063 de l'Union Africaine, en tenant compte des priorités de la sous-région.

Les intervenants n'ont pas manqué d'attirer l'attention des participants sur les questions très préoccupantes de notre époque, à savoir :

- L'importance d'accélérer la concrétisation de la Zone de Libre-Echange Continentale ;
- L'importance de la mise en œuvre du programme de l'Union Africaine pour stimuler le commerce intra-africain ;
- Le rôle de premier plan que doivent jouer les institutions financières internationales, notamment la Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale ;
- Le soutien continu de la CEA aux Etats de la sous-région et à leurs institutions d'intégration, surtout en ce moment où la sous-région subit un choc sécuritaire (venant des menaces terroristes ou découlant des conflits internes) et une crise

économique et financière profonde due, entre autres, à la détérioration des cours des matières premières (ex : le pétrole).

4. ELECTION DU BUREAU

Les participants ont mis en place le Bureau ci-après :

- **Président** : la Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA) ;
- **Vice-Président** : la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ;
- **Rapporteur** : la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC).



5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Les participants ont adopté l'ordre du jour et le programme de travail de la réunion.

6. EXAMEN DES DOCUMENTS DE TRAVAIL ET COMMUNICATIONS EN PLENIERE

La CEA a fait trois présentations ci-après :

- Présentation sur la réalisation des groupes thématiques du MCR Afrique sur la période 2013-2016 ;
- Présentation du Rapport final d'évaluation du PCI II 2013-2016 ;
- Présentation du Rapport sur les projets phares à inscrire dans le PCI III 2018-2022.

A la suite de ces présentations, les participants ont fait des communications pour apporter des informations complémentaires à la finalisation du rapport d'évaluation PCI II. Ils ont, ensuite, examiné et approuvé les termes de référence des deux groupes de travail ainsi que les critères de sélection des projets phares.

Six critères avaient été retenus pour la sélection des projets phares :

- Projet susceptible d'être mis en œuvre dans un horizon de cinq ans ;
- Projet à portée communautaire, impliquant l'ensemble des pays ou plusieurs d'entre eux ;
- Projet dont les activités tiennent compte des priorités des Communautés Economiques Régionales (CEEAC, CEMAC) ;
- Projet en phase des Agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine ;
- Projet susceptible d'obtenir des financements de la part des partenaires du MSRC-AC et/ou pouvant être inscrit dans leurs programmes de travail ;
- Projet susceptible d'être exécuté par les institutions partenaires du MSRC-AC, en collaboration ou en partenariat.

7. TRAVAUX EN ATELIERS

Le premier groupe de travail a examiné les projets proposés dans les deux groupes thématiques suivants :

- Transformation structurelle pour le développement inclusif et durable ;
- Accès aux marchés et insertion dans les chaînes de valeur.

Le deuxième groupe de travail s'est penché sur les deux groupes thématiques que sont :

- Amélioration des conditions humaines et sociales ;
- Promotion de la gouvernance, paix et sécurité.

8. RESULTATS DES TRAVAUX EN ATELIERS

Après la restitution des travaux en ateliers et à l'issue des débats, les participants ont retenu les douze (12) projets phares suivants :

Groupe thématique 1 : Transformation structurelle pour le développement économique inclusif et durable :

- Amélioration de la mise en œuvre des mécanismes de convergence des politiques macro-économiques en Afrique Centrale ;
- Elaboration et mise en œuvre de la politique industrielle commune en Afrique Centrale ;
- Mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC) ;
- Renforcement de la compétitivité des entreprises en Afrique Centrale ;
- Amélioration des capacités de production d'énergie et de gestion intégrée des ressources en eau.

Groupe thématique 2 : Accès aux marchés et insertion dans les chaînes de valeur :

- Mise en œuvre et promotion de l'initiative « Stimuler le commerce intra-africain » et promouvoir des dispositifs de facilitation du commerce ;
- Développement et renforcement des infrastructures communautaires de transport (infrastructures routières, maritimes, fluviales, ferroviaires et aériennes) et de télécommunication d'Afrique Centrale.

Groupe thématique 3 : Amélioration des conditions humaines et sociales :

- Renforcement du capital humain en Afrique Centrale (santé de la reproduction, lutte contre le VIH/SIDA, qualité de l'offre de formation des jeunes, ...) ;
- Promotion de l'égalité de sexe et autonomisation des femmes (lutte contre la violence faite aux femmes, ...).

Groupe thématique 4 : Promotion de la gouvernance, paix et sécurité :

- Renforcement des mécanismes de maintien de la paix et sécurité en Afrique Centrale ;
- Renforcement des mécanismes d'organisation des élections et de promotion de la démocratie en Afrique Centrale ;
- Renforcement des capacités en sûreté et sécurité maritime et lutte contre la pêche illicite en Afrique Centrale.

CONCLUSIONS

A l'issue de leurs travaux les participants ont formulés des recommandations parmi lesquelles nous en avons retenu deux qui semblent les plus pertinentes pour la COREP :

- Le leadership de la CEEAC et de la CEMAC (dans le cadre du COPIL-CEDR-AC) est nécessaire pour fédérer toutes les initiatives en cours dans la sous-région. A ce titre, il faudrait plus d'engagement de la part de la CEEAC et de la CEMAC dans la mobilisation des ressources pour le financement des projets du PCI III, spécialement ceux relatifs aux infrastructures lourdes ;
- L'envoi, au Secrétariat (CEA/BSR-AC), de toute contribution additionnelle susceptible d'améliorer la formulation des objectifs spécifiques des douze projets phares sélectionnés dans le cadre du PCI III.

Fait à Libreville, le 27 novembre 2017.

SABUNI KASEREKA Emmanuel,
Administrateur au Développement des Pêcheries
et à la Programmation.-